

RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023
ÉTABLISSANT LES MODALITÉS
DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE le Règlement numéro 364-2018 établissant les modalités de publication des avis publics a été adopté par la Ville de Matagami le 8 mai 2018, résolution numéro 2018-05-08-06, conformément à l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE la Ville souhaite actualiser certaines dispositions de son règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2023 (résolution numéro 2023-05-09-05);

ATTENDU QU'un projet de règlement a également été déposé lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023 (résolution numéro 2023-05-09-06).

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a comme objet de permettre à l'ensemble de la population de prendre connaissance des avis publics émis par la Ville de Matagami et ainsi de favoriser la diffusion d'une information complète, accessible rapidement et adaptée aux circonstances.

ARTICLE 3 MODALITÉS DE PUBLICATION

Les modalités de publication des avis publics prescrits par une disposition de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou de toute autre loi générale régissant le fonctionnement de la Ville de Matagami sont établies comme suit :

- 1° par affichage à l'hôtel de ville, à l'endroit prévu à cette fin;
- 2° par publication sur le site Internet de la Ville.

Les délais d'affichage relatifs quant aux modalités de cet article seront les mêmes que ceux qui existeraient sans l'adoption du présent règlement.

ARTICLE 4 REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 364-2018 établissant les modalités de publication des avis publics.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

Avis de motion donné le 9 mai 2023
Résolution n°2023-05-09-05

Projet de règlement déposé le 9 mai 2023
Résolution n°2023-05-09-06

Adopté par le conseil le 13 juin 2023
Résolution n°2023-06-13-04

Affiché et entré en vigueur le 14 juin 2023